

DROIT FISCAL - ENTREPRISES

L'inscription aux examens oraux est obligatoire via le secrétariat

Lundi 17 août	Mardi 18 août	Mercredi 19 août	Jeudi 20 août	Vendredi 21 août	Samedi 22 août
IPP Examen écrit à 18h 1/49	Statut fiscal du dirigeant d'entreprise Examen oral à pd 16h 1/24	Fiscalité régionale et locale Examen écrit à 18h 1/49	Des comptes annuels à la déclaration fiscale Examen écrit à 18h 1/49	Droits d'enregistrement et de succession Examen oral à pd 12h 0/6	
Lundi 24 août	Mardi 25 août	Mercredi 26 août	Jeudi 27 août	Vendredi 28 août	Samedi 29 août
ISoc Examen écrit à 18h 1/30	Principes généraux du droit fiscal Procédure fiscale Examen oral à pd 17h 1/24	Eléments de droit fiscal européen Examen écrit à 18h 1/30	Droit fiscal des entreprises 18h Restructurations et réorganisations 19h30 Sociétés liées Examens écrits 1/49	Fiscalité des pouvoirs publics Examen oral à pd 17h 1/24	Eléments de droit fiscal international Examen écrit à 9h 1/49
Lundi 31 août	Mardi 1er septembre	Mercredi 2 septembre	Jeudi 3 septembre	Vendredi 4 septembre	Samedi 5 septembre
	Introduction à la pratique des prix de transfert Examen écrit à 18h 0/17	Eléments de comptabilité Examen oral à pd 15h 1/24	Droit fiscal européen : matières approfondies Examen écrit à 18h 0/17	TVA : matières approfondies Examen oral à pd 18h30 1/24	TVA Examen écrit à 9h 1/49
Lundi 7 septembre	Mardi 8 septembre	Mercredi 9 septembre			
Droit fiscal international : matières approfondies Examen écrit à 18h 1/49		DELIBERATIONS			

Droit pénal : travail écrit de commentaire d'une décision judiciaire mise à disposition, par la rédaction d'un texte de 2 à 5 pages maximum pour la date ultime du 20 août à 12h. envoi par mail à a.masset@uliege.be en demandant un accusé de réception, en faisant part des réflexions que cette décision inspire en lien avec les cours dispensés, avec l'ouvrage de référence (Guide juridique de l'entreprise), et en lien avec les propres connaissances théoriques et pratiques personnelles, même en marge de la matière mais évidemment en connexion avec celle-ci. Style et forme sont à soigner.

Questions spéciales : prendre contact avec l'enseignant pour connaître les modalités.